

PROCES VERBAL DU 8 MAI 2017

SESSION ORDINAIRE

L'an deux mil dix-sept, le huit mai à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de SANNAT (Creuse), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame CHAUMETON Maryse, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 mai 2017

Nombre de membres	10
Présents	6
Représentés	0
Votants	6
Exprimés	6
Pour	6
Contre	0
Abstentions	0

PRESENTS : MM. GRANGE, ROUCHON, GATIER, FOUCHET, Mmes CHAUMETON, SAUTHON.

ABSENT : MM. ROUFFET, BIZET, BARRET Jean-Claude, Mme BLOUIN.

Madame SAUTHON Florence a été élue secrétaire de séance.

Délibération n° 2017.6.1

Objet : renforcement de structures de chaussées communales

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la consultation de trois sociétés pour des travaux de renforcement de structures de chaussées au hameau du Masroudier, à Savignat et aux Fayes.

Ces travaux d'investissement s'avèrent primordiaux pour sécuriser les routes et offrir un meilleur rendement mécanique pour les véhicules et un meilleur confort pour les usagers y circulant.

Trois entreprises ont été sollicitées en ce sens : la Colas sise à la Brionne, le Sivom de Chambon Evaux sis à Evaux les Bains, le parc départemental de l'équipement sis à Guéret.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 8 mai 2017 à neuf heures trente pour examiner les devis. Les montants chiffrés par les sociétés s'élèvent hors taxes en euros à :

	Sivom Chambon- Evaux	Colas	Parc départemental de l'équipement
Renforcement de structure de chaussées dans le village des Fayes Accès Aubert	3037.20	3 640.00	2410.00
Renforcement de structure de chaussée, village de Savignat	834.30	910.00	677.50
Renforcement de structure de chaussée route des Fayes au Masroudier	10 333.90	10 781.90	10 525.70
Total	14 205.4	15 331.90	13 613.20

Compte tenu des éléments chiffrés, la commission a décidé de retenir la proposition du moins disant, à savoir le Parc Départemental de l'Équipement.

Madame le Maire fait part de cette décision à l'Assemblée et du fait que les crédits nécessaires à ces travaux ont été prévus en investissement sur le budget 2017. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, entérine à l'unanimité la décision de la

commission d'appel d'offre et autorise Madame le Maire à signer les devis et s'acquitter de la facture du Parc Départemental de l'Équipement une fois le travail accompli pour un montant total de 13 613.20 euros hors taxes et 16 335.84 euros toutes taxes comprise.

Compte tenu du fait que cette opération est éligible à la DETR 2017, le plan de financement est révisé comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Renforcement de structure		DETR 2017	4 083.96
De chaussées	13 613.20		
TOTAL HT	13 613.20	Part communale hors TVA	9 529.24
TVA	2 722.64	Prise en charge communale de la TVA	2 722.64
TOTAL TTC	16 335.84	TOTAL :	16 335.84

- S'engage à ce que les travaux sur cette voie communale soit effectuée sur l'année 2017, avec ou sans le bénéfice de la DETR.

Délibération n° 2017.6.2

Objet : vente de l'herbe au pré du boueix.

Madame le Maire expose la requête de l'EARL BLOUIN, gérée par Monsieur Philippe BLOUIN. Ce dernier demande à acheter sur pied, la moitié de l'herbe du pré de Boueix appartenant à la commune (l'autre moitié ne pouvant être disponible compte tenu de la construction du hangar communal sur ce pré). Il propose la somme de 50 euros.

Il souhaiterait déclarer cette parcelle dans sa déclaration de Politique Agricole Commune.

Après échange de vues, le Conseil, à l'unanimité, accepte sa requête ainsi que le prix, sous réserve qu'il ne fasse pas pacager ladite parcelle et qu'il s'engage à la faucher pour le 14 juillet 2017.

Affaires diverses

- Travaux au logement de la boulangerie

Madame le Maire rend compte du fait qu'elle a contacté 2 sociétés pour chiffrer les travaux de rafraîchissement du logement de la boulangerie et du local en lui-même dans l'optique de l'installation des successeurs de Monsieur et Madame Breton.

Elle présente 2 devis, à hauteur de 13 417.27 € TTC pour l'entreprise Daguët et de 9 067.86 € pour l'entreprise Sogeb-Mazet. Les prestations sont parfois variables, ce qui rend la comparaison des devis difficile.

Le conseil l'invite à affiner les divers devis et compte tenu de l'urgence des travaux, de procéder en premier lieu à la réfection de la partie logement et de recontacter les fournisseurs en ce sens. Le conseil lui donne toute latitude en la matière.

- Commission des travaux à prévoir

Madame le Maire estime que la commission des travaux doit se réunir sous peu afin d'examiner certaines requêtes et les travaux à prévoir.

Monsieur Bernard Rouchon, conseiller municipal mets en garde contre une société qui pratiquerait des arnaques sur le bitumage. Il invite Madame le Maire à informer les habitants.